



Association Aprémis

Pôle Asile

21 rue Sully – BP 61629 – 80016 - AMIENS Cedex 1

Tél. : 03 22 93 50 71 - asile@apremis.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS RELOCALISÉS

Table des matières

I. Présentation globale de l'action	3
A. Les modalités d'orientation et d'admission.....	3
B. Les modalités d'accompagnement.....	4
II. Public accueilli.....	4
A. Les ménages accompagnés en 2021.....	4
B. Caractéristiques des ménages accompagnés.....	5
C. Répartition des âges des personnes accompagnées	6
D. Les lieux d'hébergement à l'entrée dans l'action	6
E. Origine géographique des ménages intégrés dans l'action	7
F. Statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action).....	7
G. Durée de présence en France à leur entrée sur l'action	7
H. Niveau linguistique à l'entrée du dispositif	8
III. LA SORTIE DE L'ACTION	9
A. Composition familiale des ménages sortis	9
B. Destination des ménages en sortie	10
C. Situation au regard des ressources à la sortie	10
D. Niveau linguistique à la sortie	10
E. Situation au regard de l'emploi ou de la formation à la sortie	11
IV. Perspectives 2022	11

I. Présentation globale de l'action

Le dispositif d'accueil de personnes réfugiées relocalisées a pour objectif d'accompagner les personnes dans leurs projets d'intégration dans la ville d'Amiens.

Pour ce faire, en sus de la signature d'une convention d'hébergement, nous proposons aux personnes la signature d'un contrat d'accompagnement social individualisé. Ce document est l'acte par lequel la personne va exprimer auprès de nous ses besoins et ses envies, et nous permettre d'évaluer l'aide que nous allons pouvoir apporter à la réalisation des leurs objectifs. Il insert également un ensemble de droits et devoirs que chacun se doit de respecter pendant la durée de prise en charge. Notre travail d'accompagnement se veut éthique et s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 3 septembre 2003 relatif à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L 311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Néanmoins, l'accompagnement social mené dans une durée contrainte de 12 mois maximum nécessite pour les travailleurs sociaux de proposer des moyens à mettre en place pour la réalisation des objectifs des personnes les mieux adaptés à leur situation.

Cette année 2021 a été marquée par un évènement important pour l'existence de l'action.

Le dispositif a bénéficié, courant de l'été 2021, d'une extension de ses capacités d'accueil, accordée par la DDETS. Nous sommes désormais financés pour 20 logements. Ceci a conduit l'association au recrutement d'un nouveau travailleur social à mi-temps pour assurer l'accompagnement et l'accueil de nouveaux ménages. Ce regard nouveau sur les pratiques professionnelles a permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes, notamment dans le cadre des hébergements en cohabitation de personnes isolées.

En effet, nous avons constaté plusieurs difficultés dans le suivi et l'accompagnement des personnes en cohabitations. Un travail a donc été mené pour améliorer le cadre et les règles de vie en communauté dans ce type d'hébergement (entretien du logement, respect mutuel, respect des parties privatives...) avec la création d'un règlement de fonctionnement, ainsi qu'une « Charte des colocataires », que chaque personne doit signer et que les référents affichent dans le logement. De plus, il a été décidé de diminuer le nombre de personnes accompagnées en cohabitation par logement. Auparavant elles étaient trois par logement. Nous avons fait le choix de favoriser des colocations à deux personnes et de constituer un binôme de travailleurs sociaux afin de proposer un accompagnement optimal à toute personne accueillie.

A. Les modalités d'orientation et d'admission

L'orientation des familles est prononcée par la Plateforme Nationale pour le Logement des Réfugiés gérée par le Groupement d'Intérêt Public « Habitat et Intervention Sociale » et de la Délégation Interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) pour les familles ne provenant pas du département de la Somme. Au niveau local, c'est la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités qui pilote le dispositif et les orientations. Durant l'année 2021, toutes les orientations ont été prononcées par la DIHAL.

A chaque logement disponible, nous transmettons une fiche logement à la DIHAL et la DDETS, celle-ci reprend les caractéristiques liées au logement : typologie, superficie, montant du loyer et des charges, de la caution, situation géographique etc...

La DIHAL nous fait ensuite une proposition d'orientation, après vérification de la pertinence de cette orientation, la DIHAL se rapproche du ménage afin de lui faire la proposition.

Un document dit « accord de proposition logement » nous est adressé par la plateforme DIHAL, quand les familles ont accepté. Ce document procure des informations générales sur les personnes orientées, et porte leur signature ce qui doit garantir leur accord et leur information préalable. L'organisation de l'accueil est ensuite réalisée.

B. Les modalités d'accompagnement

Le dispositif propose aux ménages un hébergement en vue d'accéder à un logement autonome mais également un accompagnement social global. Les objectifs sont de pouvoir favoriser l'intégration des personnes sur le territoire d'Amiens et de favoriser l'autonomie des personnes.

Concernant l'hébergement : les ménages signent une convention d'hébergement avec l'association APRÉMIS qui fixent les règles de leur prise en charge dans le logement mis à disposition (participation aux frais d'hébergement, respect des règles inhérentes à l'occupation d'un logement etc....).

L'accompagnement est ensuite formalisé dans le cadre d'un contrat d'accompagnement social qui porte sur les aspects suivants :

- Régularisation de leur situation administrative : démarches OFPRA en vue de l'obtention de documents d'état civil, démarches à la Préfecture en vue du changement d'adresse de récépissé de titre de séjour et pour l'édition de la carte de séjour, réunification familiale...
- Démarches d'accès aux ressources : RSA, APL, AAH etc.
- Démarches liées à la santé : ouverture droits CMU, vaccination, bilan de santé, accompagnement aux soins.
- En lien avec l'OFII, mise en place du parcours d'Intégration : Contrat d'Accueil et d'Intégration, apprentissage du français
- Démarches d'insertion professionnelle : inscription Pôle Emploi, Mission Locale. Liens avec les centres de formations
- Scolarisation des enfants, soutien aux fonctions parentales
- Repérage dans la ville et le quartier. Consolidation des liens avec les administrations et les services de proximité.
- Accompagnement dans le logement (savoir habiter, entretien, règlement du loyer, etc.). Travailler sur le projet d'accès au logement.
- Procédure de regroupement familial

II. Public accueilli

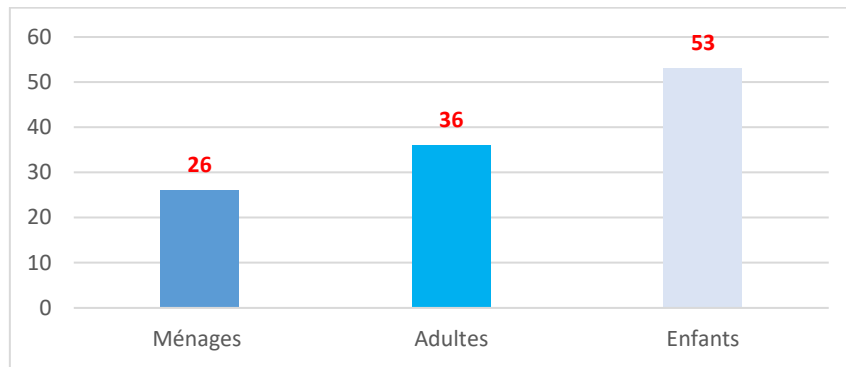
A. Les ménages accompagnés en 2021

Au 1^{er} janvier 2021, **11 ménages**, soit 36 personnes (15 adultes et 21 enfants) étaient hébergées dans le cadre de l'Accueil Réfugiés Relocalisés.

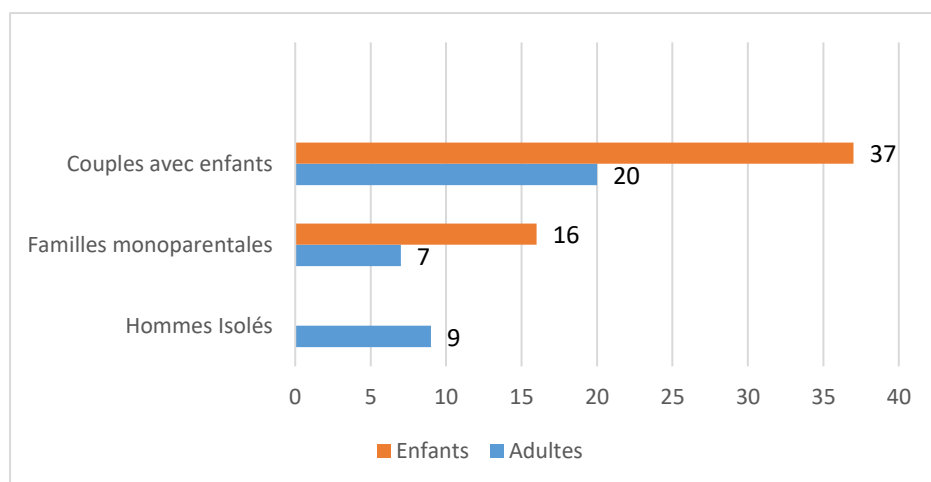
Au 31 décembre 2021, **15 ménages**, soit 57 personnes (22 adultes et 35 enfants) étaient hébergées.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, **15 ménages ont intégré** l'action, soit 53 personnes (21 adultes et 32 enfants).

26 ménages dont 89 personnes (36 adultes et 53 enfants mineurs) ont donc bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2021.



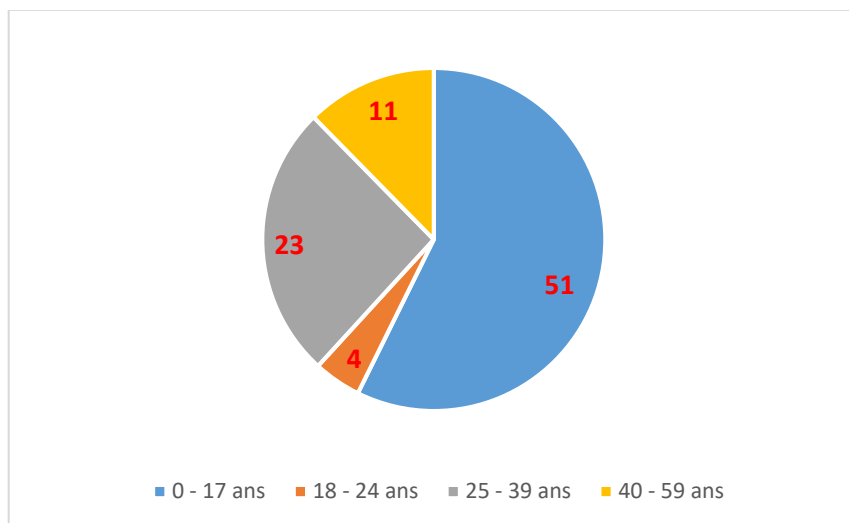
B. Caractéristiques des ménages accompagnés



Sur les 26 ménages accompagnés, nous avons accompagnés :

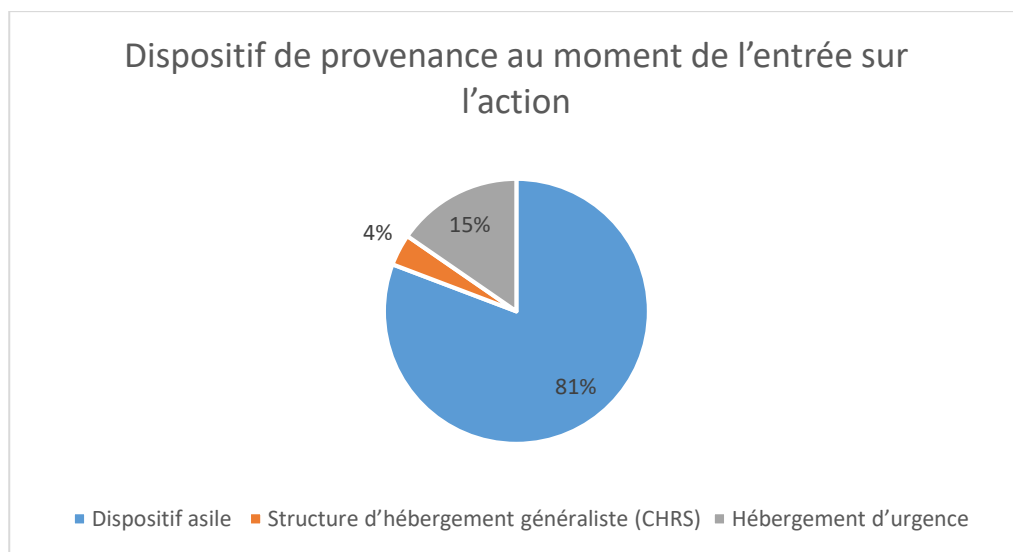
- 7 hommes isolés
- 7 familles monoparentales
- 10 couples avec enfants

C. Répartition des âges des personnes accompagnées



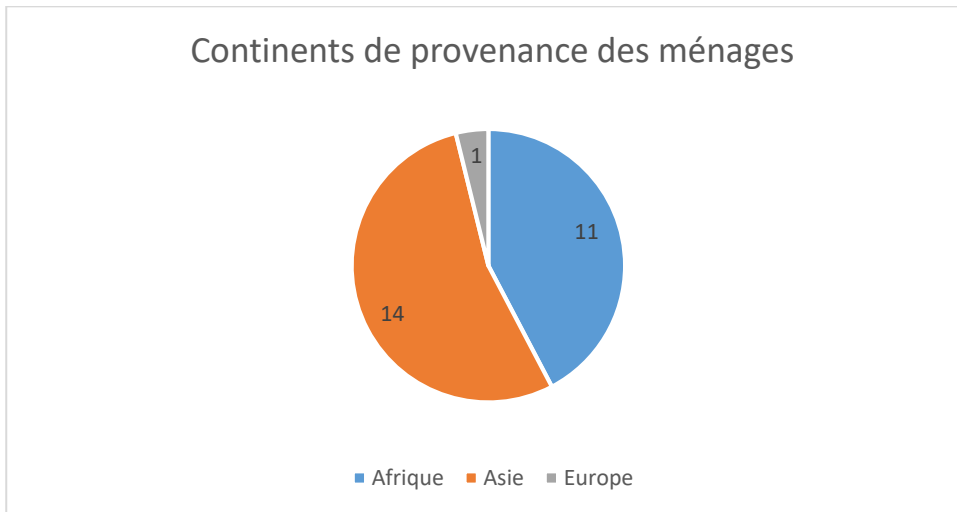
Parmi les adultes accompagnés, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-39 ans. Nous avons accompagné très peu de personnes dites jeunes (tranche d'âge 18-24 ans).

D. Les lieux d'hébergement à l'entrée dans l'action



La grande majorité des personnes orientées étaient sortantes des dispositifs d'asile, soit 81% des ménages.

E. Origine géographique des ménages intégrés dans l'action



Les ménages sont principalement originaires de l'Afrique et de l'Asie. Pour l'Asie, il s'agit principalement des pays de l'Afghanistan et de la Syrie. Pour l'Afrique, le pays le plus représenté est le Soudan.

F. Statut administratif des ménages (lors de leur entrée dans l'action)

- 8 ménages ont obtenu un statut de réfugié
- 12 ménages ont obtenu une Protection Subsidiaire
- 6 ménages ont obtenu une régularisation
 - 1 ménage : la conjointe a obtenu une carte de résident au titre de conjoint de réfugié
 - 5 ménages dont le parent est régularisé au titre de parent d'enfants réfugiés

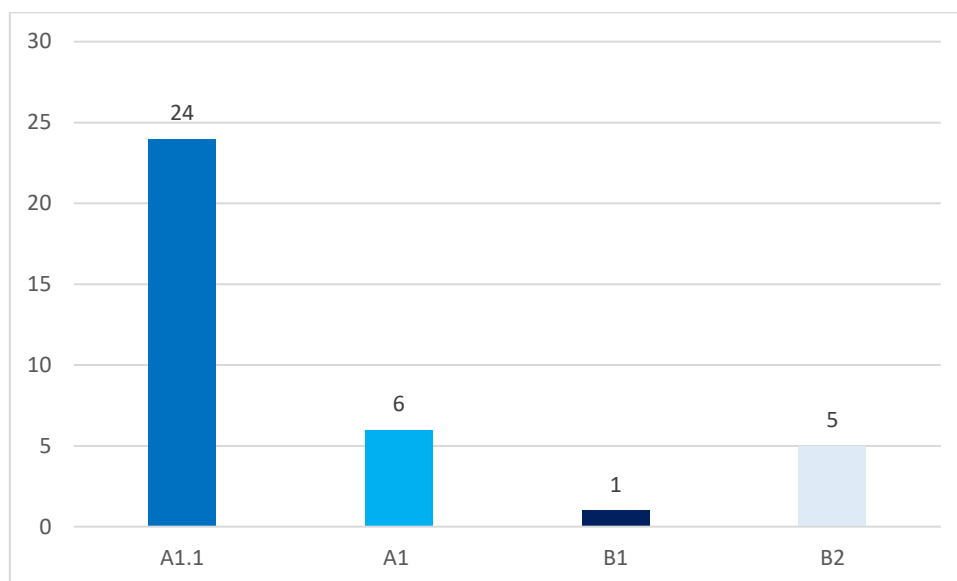
G. Durée de présence en France à leur entrée sur l'action

A leur entrée sur l'action, les personnes sont toutes en France depuis moins de 5 ans.

- 3 ménages étaient en France depuis moins de 1 an
- 15 ménages étaient en France depuis 1 ou 2 ans
- 8 ménages étaient en France depuis 3 ou 4 ans.

Cette durée de présence en France a un impact sur l'accompagnement mené. En effet, le manque de connaissance du système administratif français, la barrière de la langue et les blocages administratifs inhérents à l'obtention du statut et donc à l'ouverture des droits a nécessité un accompagnement spécifique. Cet accompagnement a nécessité une grande adaptation des travailleurs sociaux et un accompagnement renforcé auprès des personnes au quotidien.

H. Niveau linguistique à l'entrée du dispositif



A leur entrée sur l'action, la grande majorité des personnes, possède un niveau A1.1. C'est-à-dire qu'elles ne communiquent pas en français ou alors avec des mots simples, sans formulation de phrases. La personne ne comprend pas ou très peu la majorité des mots et phrases énoncés. Il faut répéter les choses plusieurs fois afin que la personne puisse saisir un minimum d'informations. (cf annexe sur la grille d'évaluation des niveaux FLE).

En 2021, nous constatons que le niveau linguistique en français des ménages à leur arrivée au sein du dispositif demeure le principal frein à lever pour la mise en place de l'accompagnement. Ceci est d'autant plus prégnant que les ménages accueillis n'ont pour la plupart pas encore terminé ou même commencé le parcours de formation proposé par l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII). Ce phénomène s'accroît sur le second semestre de 2021 avec un ensemble de ménages accueillis provenant d'autres départements. En effet, les délais d'entrée en formation ont été rallongés du fait du transfert des dossiers des personnes de la direction Territoriale de l'OFII du département d'origine vers celle de la Somme. Cela restreint considérablement le travail d'intégration des ménages : la barrière de la langue ne permet pas aux ménages accueillis de tendre vers une autonomie globale ni vers l'accès au logement.

Nous avons constaté un temps moyen d'environ trois à six mois de délai entre l'arrivée sur le territoire de la Somme et l'entrée en formation FLE dans le cadre du CIR.

Afin d'optimiser ce temps de transition, nous avons mené un travail en interne de l'Association avec le Volet FLE de l'action « Accompagnement Renforcé et Individualisé ». Ce partenariat a permis de proposer des cours Alpha collectifs ou individuels aux personnes attendant la reprise ou le démarrage des cours de FLE proposées par l'OFII. A ce jour, 12 personnes ont été orientées vers ces cours.

Cependant, plusieurs personnes, du fait de difficultés individuelles n'ont pu donner suites à ces cours et d'autres s'étaient déjà investies dans d'autres cours alpha auprès d'associations proches de leur domicile ou ont intégré le FLE dispensé par l'OFII.

Notons, que par la suite, même si les personnes accueillis ont effectué leur formation FLE avec l'OFII, ils doivent tout de même solliciter d'autres formations linguistiques (FLE, LEA...) et les délais d'attente se sont considérablement allongés ces dernières années. Dans ce laps de temps, nous constatons que les personnes perdent le bénéfice de l'apprentissage dispensé par l'OFII.

I. Accompagnement à la demande de réunification familiale

Durant l'année 2021, nous avons accompagné 3 ménages dans le dépôt de leur demande de réunification familiale. Pour 3 autres ménages, la demande est envisagée.

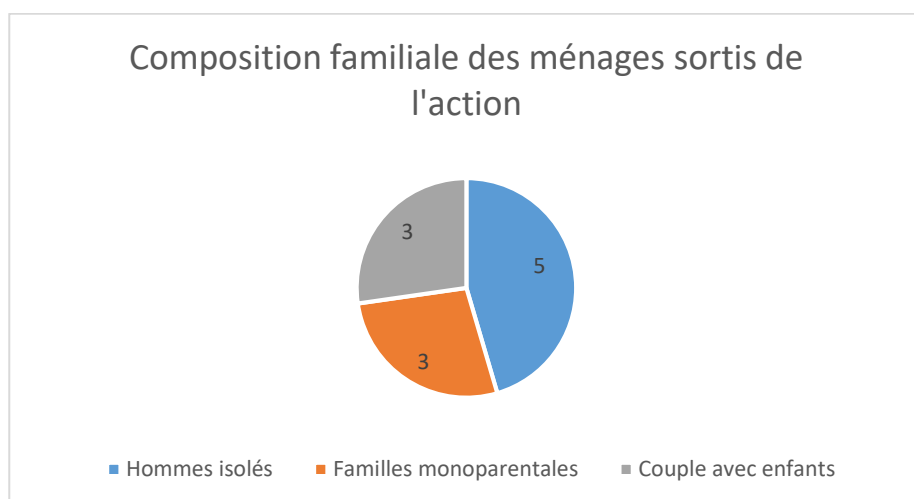
Précisons que dans le cadre de la crise politique en Afghanistan, nous avons soutenu et accompagné les personnes dans leurs demandes d'inscription sur les listes de rapatriement en urgence auprès de la cellule de crise du Ministère des Affaires Etrangères. Au total, 51 demandes ont été réalisées.

III. LA SORTIE DE L'ACTION

En 2021, **11** ménages sont sortis de l'action, soit 32 personnes (14 adultes et 18 enfants).

La durée moyenne d'accompagnement par ménage est de 339 jours soit **11 mois**.

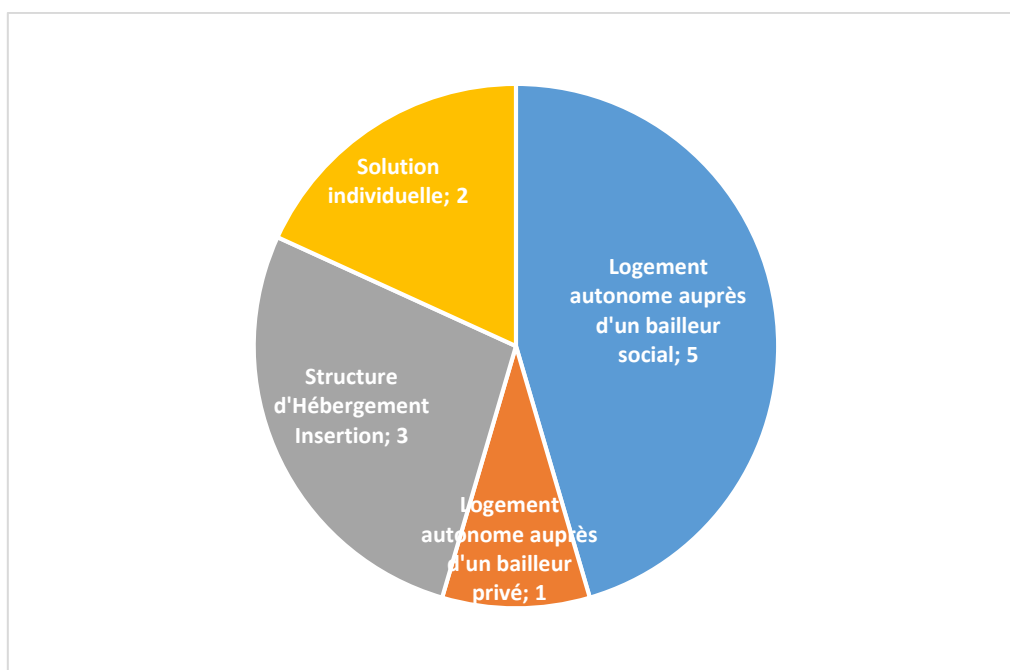
A. Composition familiale des ménages sortis



Sur les 11 ménages sortis de l'action :

- 5 ménages étaient des hommes isolés
- 3 ménages étaient des couples avec enfants
- 3 ménages représentaient des familles monoparentales

B. Destination des ménages en sortie



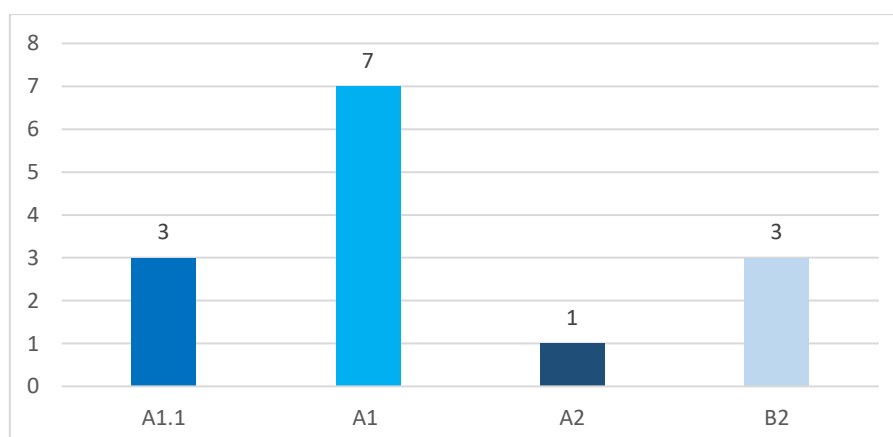
Les 3 ménages orientés vers une structure d'insertion l'ont été vers une résidence sociale, l'IML-réfugiés et le CHRS. Les personnes n'étaient pas encore en mesure d'accéder au logement autonome.

Les deux solutions individuelles correspondent à un départ du territoire.

C. Situation au regard des ressources à la sortie

- 1 ménage perçoit du salaire dans le cadre d'un CDD avec un complément RSA,
- 1 ménage perçoit du salaire
- 1 ménage perçoit des indemnités formation et un complément RSA,
- 8 ménages perçoivent les minimas sociaux

D. Niveau linguistique à la sortie



A leur sortie de l'action, nous pouvons constater que les personnes ont vu leur niveau de français progresser. Ce sont principalement des personnes qui avaient le niveau A1.1 et qui ont fini par obtenir un niveau A1

grâce à des formations FLE suivies dans le cadre du CIR ou dans le cadre d'une formation FLE financée par le Conseil Régional.

E. Situation au regard de l'emploi ou de la formation à la sortie

A la sortie du dispositif :

- 5 personnes étaient en formation linguistique dans le cadre du CIR,
- 5 personnes étaient en formation FLE financée par le Conseil Régional
- 2 personnes suivaient une formation qualifiante (DVE et activ'projet)
- 1 personne était en emploi en contrat CDDI dans le domaine du bâtiment.
- 1 personne a quitté le département sans solution d'emploi ou de formation.

L'accompagnement proposé sur le dispositif étant d'un an et en lien avec le niveau linguistique des personnes à leur entrée sur l'action, notre intervention s'est principalement centrée sur l'accompagnement des personnes vers la réalisation de leur cours de français dans le cadre du CIR puis une orientation vers les dispositifs linguistiques tels que FLE et LEA afin de perfectionner leur apprentissage.

IV. Perspectives 2022

Suite au bilan de l'année 2021 que nous avons effectué précédemment, nous souhaitons aborder des perspectives et les enjeux de ce dispositif pour l'année à venir :

- Renforcer l'accès à la langue française :

Premièrement, le constat a été fait que le premier frein à lever dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des personnes accueillies sur le dispositif est l'accès à la langue française. Nous souhaitons renforcer les liens établis avec la formatrice Français Langue Etrangère du dispositif ARI en orientant les personnes en attente d'une place en formation.

Par ailleurs, nous continuerons de nous appuyer sur le travail de la coordinatrice FLE, qui, en mettant en place un annuaire des associations/dispositifs dispensant des cours de Français, nous permet également d'orienter les personnes dans des cours qui sont plus adaptés aux problématiques rencontrées par les familles (horaires, niveau linguistique...).

Il serait également intéressant de renforcer notre travail partenarial avec l'OFII et les différents organismes de formations dispensant des cours de FLE et de LEA, afin de proposer un accompagnement plus adapté aux personnes et ainsi les aider à réaliser leur projet d'intégration en France. Pour cet aspect, le soutien d'une chargée d'insertion professionnelle serait un vrai atout pour orienter au mieux les personnes en fonction de leurs besoins et de leur projet professionnel.

- Renforcer l'accompagnement autour des projets professionnels

Le projet professionnel est la clé de l'autonomie des ménages. En effet, après avoir terminé leur parcours linguistique, nous essayons de les orienter au mieux dans leur projet professionnel. Couplé à l'accompagnement social qui permet de résoudre les différents freins à l'emploi rencontrés, nous tentons de les lever grâce au travail en partenariat et à notre réseau. Garde d'enfant, mobilité, fracture numérique, temporalité de la personne... autant de facteurs que le travailleur social doit prendre en compte et travailler en lien avec les personnes accompagnées afin de tendre vers leur intégration dans la société française et leur

autonomie sociale, professionnelle et financière. Néanmoins, nous rencontrons des limites dans cet accompagnement par manque de compétences. L'intervention en binôme avec un chargé d'insertion professionnel permettrait d'établir une réelle dynamique dans le parcours d'intégration des personnes.

- ***Formation de l'équipe sur les diverses problématiques rencontrées***

Nous le savons, l'accompagnement éducatif et social prend en compte l'individualité de la personne. Chaque ménage accueilli sur l'accueil réfugiés relocalisés arrive avec ses problématiques, ses freins et ses capacités. C'est pourquoi il nous semble nécessaire, voire primordial de renforcer nos connaissances à travers diverses formations sur les thématiques rencontrées comme les situations administratives et juridiques, travail salarié, parentalité, les violences intrafamiliales... afin de nous adapter au mieux à la singularité des ménages que nous accompagnons et de leur proposer un accompagnement le plus adapté à leurs problématiques.

- ***Outils 2002-2***

Nous souhaitons également durant cette année, revoir les documents inhérents à l'accueil et l'accompagnement des personnes en prenant appui sur les outils de la loi 2002-2.

Nous souhaitons travailler sur un règlement de fonctionnement et sur le livret d'accueil du dispositif.

Nous avons également pour projet de mener une réflexion sur la prise en compte de la parole des personnes accompagnées. Les modalités de cette participation restent à définir (groupes d'expression, consultations, enquêtes de satisfaction etc..).

ANNEXE

Grille d'évaluation - Niveaux FLE

	A1.1	A1	A2	B1	B2
Compréhension Orale	Je ne comprends pas ou très peu la majorité des mots et des phrases énoncés. Il faut me répéter les choses plusieurs fois afin que je puisse saisir un minimum d'informations. → Niveau débutant.	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.
	□	□	□	□	□
Expression Orale	Je ne communique pas en français ou alors avec des mots simples, sans formulation de phrases. Je peux répondre à des questions avec des mots simples si l'interlocuteur est disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. → Niveau débutant.	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais. Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux utiliser une série de phrases, d'expressions pour décrire en termes simples ma famille, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle. Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange direct d'informations sur des sujets familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter l'histoire d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions. Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer lors d'un voyage. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel qui concernent la vie quotidienne (famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages, les inconvénients de différentes possibilités. Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un interlocuteur natif. Je participe activement à une conversation dans des situations familières, je peux présenter et défendre mes opinions.
	□	□	□	□	□